

Nancy, le 18 juin 2024

**Division des Examens et Concours
Bureau des examens d'enseignement supérieur,
spécialisés et concours d'excellence**

DEC 2
2023-2024

Affaire suivie par :

Marie LECOMTE

Cheffe de bureau

Tél : 03 83 86 20.50

Mél : ce.dec-bts@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice - rond-point Marguerite - CS 30 013
54035 Nancy Cedex

Note à l'attention des candidats de BTS
Epreuves de rattrapage
Session 2024

Objet : épreuves de rattrapage

Textes règlementaires :

[Arrêté du 3 juin 2022 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur](#)
[Arrêté du 3 juin 2022 portant répartition des épreuves obligatoires générales et professionnelles pour chaque spécialité du brevet de technicien supérieur à compter des sessions d'examen 2022, 2023 et 2024](#)

Calendrier :

- Du 18 au 28 juin : jurys de délibération du 1^{er} groupe
- Affichage des résultats : à partir du lendemain de chaque délibération (calendrier en annexe)
- Choix des candidats : à l'issue des résultats puis saisie des choix dans Cyclades au plus tard le lendemain des résultats
- Au plus tard le 2 juillet : envoi des convocations via Cyclades pour les épreuves de rattrapage
- Mercredi 3 juillet : épreuves orale de rattrapage pour les BTS tertiaires (sauf exception en fonction de l'académie pilote)
- Jeudi 4 juillet : épreuves orale de rattrapage pour les BTS industriels (sauf exception en fonction de l'académie pilote)
- Vendredi 5 juillet : jurys de délibération du 2nd groupe des BTS pilotés par Nancy – Metz
- Lundi 8 juillet à 12h00 : affichage des résultats du 2nd groupe à 15h00 des BTS pilotés par Nancy – Metz

Candidats autorisés à se présenter aux épreuves de rattrapage :

Pourront se présenter aux épreuves de rattrapage, les candidats :

- Refusés à l'examen ;

ET

- Ayant obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 9,99/20 ;

ET

- ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans le bloc des matières professionnelles (liste des matières du bloc professionnel dans [l'arrêté du 3 juin](#)).

Ne pourront se présenter aux épreuves de rattrapage :

- les candidats pour lesquels la non-conformité du dossier professionnel a entraîné l'attribution de la mention NV (Non Valide) à l'épreuve correspondante ;
- les candidats inscrits à l'examen sous la forme progressive sauf s'ils sont dans leur dernière année d'étalement ;
- les candidats absents à une ou plusieurs épreuves et qui n'ont pas justifié de leur absence à la Division des Examens et Concours (mention « AB » sur les épreuves correspondantes).

Rappel : l'absence est éliminatoire.

Cas du candidat absent à une ou plusieurs épreuves et qui a justifié de son absence à la Division des Examens et Concours.

- Le candidat voit la mention « AB » remplacée par un zéro sur la ou les épreuves auxquelles il a été empêché de se rendre pour cas de force majeure.
- le candidat sera autorisé à se présenter aux épreuves de rattrapage s'il remplit les conditions sus-citées.

Définition des épreuves de rattrapage :

Les deux épreuves de contrôle portent sur des connaissances et compétences générales. Chaque épreuve consiste en une interrogation orale notée sur 20 points.

Les candidats autorisés à passer l'épreuve de contrôle doivent obligatoirement subir **les 2 interrogations orales** sous réserve des bénéfiques de notes et/ou des dispenses qu'ils ont, le cas échéant, fait valoir lors de leur inscription.

Un candidat ne peut choisir au rattrapage l'épreuve associée au bénéfice de la note ou de la dispense.

Le candidat sélectionne les matières souhaitées parmi les matières suivantes (pour les spécialités de BTS pilotées par l'académie de Nancy-Metz) :

- **culture générale et expression ou français ;**

- **mathématiques ;**

- **physique-chimie ou sciences-physiques ;**

- **langue vivante étrangère (Anglais, Allemand ou Espagnol) ;**

- **culture économique, juridique et managériale** ou culture économique, juridique et managériale pour l'informatique (BTS Services informatiques aux organisations) ou gestion (BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social) ;

- **tourisme et territoires** (BTS Tourisme).

Décision à l'issue des épreuves de rattrapage :

Les notes obtenues dans les 2 épreuves choisies pour le rattrapage ne sont prises en compte que si elles sont meilleures que celles du 1^{er} groupe qui leur correspondent.

Le calcul de la moyenne générale des notes suite aux épreuves de rattrapage reprend la ou les 2 nouvelles notes en plus de toutes les autres issues du 1^{er} groupe.

Si le candidat obtient une moyenne générale au moins égale à 10/20, il sera déclaré admis par le jury de délibération, sinon il sera refusé.

Publication des résultats du 1^{er} groupe et choix de la matière générale :

Les résultats du 1^{er} groupe seront accessibles à la date prévue pour chaque spécialité à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/accueil>

Les candidats pourront consulter leurs notes sur le site des résultats à l'aide de leur numéro d'inscription indiqué sur leur convocation (ex : 01945632006) et pourront également consulter leur relevé de notes en se connectant à leur espace Cyclades.

Les établissements pourront éditer dans Cyclades :

- la liste des admis (*Résultats/Liste d'affichage*) ;
- les relevés de notes de leurs candidats (*Résultats/Relevé de notes de mes élèves*).

Il est demandé aux établissements d'inscription de collecter les choix de matière générale des candidats (*Cyclades : Délibération - Organisation du 2nd groupe - Saisir les choix et dates des épreuves du 2nd groupe*).

Convocation des candidats :

La convocation aux épreuves de rattrapage des candidats autorisés à se présenter sera déposée dans l'espace Cyclades candidat **au plus tard le mardi 2 juillet**.

Centres d'épreuves des candidats inscrits dans l'académie de Nancy – Metz et pilotés par l'académie de Nancy – Metz :

Deux centres d'examen accueilleront les candidats des BTS inscrits dans l'académie de Nancy-Metz (sauf exception selon les impératifs des académies pilotes) :

- **Mercredi 3 juillet au Lycée Robert Schuman – Metz (0570057C) pour les BTS tertiaires.**

- **Jeudi 4 juillet au Lycée Georges de la Tour – Nancy (0540041B) pour les BTS industriels et sanitaires et sociaux;**

Pour les candidats inscrits dans les autres académies et pilotés par Nancy-Metz, ils passeront leurs épreuves de contrôle selon les modalités transmises par les académies d'origine.

Publication des résultats du 2nd groupe pour les spécialités pilotées par Nancy – Metz :

Les candidats pourront consulter les résultats du 2nd groupe le **lundi 8 juillet à partir de 12h** à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/accueil>

Les relevés de notes des candidats s'étant présentés au 2nd groupe seront déposés dans l'espace Cyclades candidat.

Les établissements pourront éditer dans Cyclades :

- la liste des admis (*Résultats/Liste d'affichage*) ;
- les relevés de notes de leurs candidats (*Résultats/Relevé de notes de mes élèves*).

Pour le recteur
Pour la secrétaire générale
Par délégation
Le chef de la Division des Examens et Concours




Antoine KAZAN

Calendrier de fin de session 2024 BTS

spécialité			Date de publication des résultats à 12h	Rattrapage			publication des résultats
				date limite de saisie des choix épreuves (à 18h)	date des épreuves	centres épreuves (pour les candidats de l'académie de Nancy-Metz)	
ME	Métiers de l'eau	I	20/06/2024	24/06/2024	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	08/07/2024 à 12h
SIO	Services Informatiques aux organisations	T	24/06/2024	26/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
SAM	Support à l'action managériale	T	24/06/2024	26/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
CCST	Conseil et commercialisation de solutions techniques	T	24/06/2024	26/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
SP3S	Services et prestations des secteurs sanitaire et social	I	24/06/2024	26/06/2024	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
CG	Comptabilité Gestion	T	26/06/2024	28/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
GPME	Gestion des PME	T	26/06/2024	28/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
MS	Maintenance des systèmes	I	27/06/2024	28/06/2024	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
GTLA	Gestion des transports et logistique associée	T	27/06/2024	28/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
Tourisme	Tourisme	T	27/06/2024	28/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
CRSA	Conception et réalisation de systèmes automatiques	I	27/06/2024	28/06/2024	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
NDRC	Négociation et digitalisation de la relation client	T	27/06/2024	28/06/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
SN	Systèmes numériques	I	28/06/2024	01/07/2024	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
MHR	Management en hôtellerie - restauration	T	28/06/2024	01/07/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
CI	Commerce international	T	28/06/2024	01/07/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
FED	Fluide énergie domotique	I	28/06/2024	01/07/2024	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
MCO	Management commercial opérationnel	T	28/06/2024	01/07/2024	03/07/2024	Lycée Robert Schuman Metz	
MC	Métiers de la chimie	I	01/07/2024	02/07/2024 à 12h	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
ET	Electrotechnique	I	01/07/2024	02/07/2024 à 12h	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
CIRA	Contrôle industriel et régulation automatique	I	01/07/2024	02/07/2024 à 12h	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	
GA	Géologie appliquée	I	01/07/2024	02/07/2024 à 12h	04/07/2024	Lycée Georges de la Tour Nancy	